

1^{er} mars 2024

AVIS CONCERNANT LES AUDIENCES VIRTUELLES – UTILISATION DE MICROSOFT TEAMS

Nous souhaitons vous informer qu'à compter du 1^{er} avril 2024, le Tribunal cessera l'utilisation du logiciel Zoom pour ses audiences virtuelles. Le logiciel Microsoft Teams sera dorénavant utilisé pour toutes les audiences virtuelles du Tribunal.

Les audiences de la chambre de pratique du Tribunal (les jeudis 14h) continuent de se tenir exclusivement par un moyen technologique. À partir de cette même date, elles se tiendront alors sur Teams.

Les liens pour accéder aux audiences virtuelles sont disponibles à partir du [rôle des audiences](#), lequel est publié sur notre site Internet, à l'adresse suivante : <https://tmf.gouv.qc.ca/audiences/audiences-numeriques>. Nous vous invitons donc à le consulter afin d'y repérer le lien dédié à votre audience.

Les personnes du public qui assistent aux audiences peuvent prendre connaissance de la [directive suivante](#).

Au besoin, nous vous invitons à consulter le [guide applicatif Teams](#).

Vous pouvez communiquer avec nous pour toutes questions ou pour du soutien technique par courriel au secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca.

De la part du Secrétariat du Tribunal administratif des marchés financiers.